



Importuné, où ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 4 mai 2003

Un lieu de travail peut-il être considéré comme un lieu privé ?

Réponse :

Oui toutes les entreprises privées sont des domaines privés, mais ce sont également des lieux de travail couverts par la loi EVIN au titre de l'article 1 du [décret 92-478](#) du 29 mai 1992 et par le code du travail (articles R.232-5 et suivants)